

# PRÉVENTION DES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES EN TEMPS DE PANDÉMIE DE COVID-19 EN AMÉRIQUE LATINE ET AUX CARAÏBES

## Introduction

Alors que nous faisons face aux effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 en Amérique latine et aux Caraïbes, tout comme dans le reste du monde, il est urgent de lutter contre une autre pandémie qui ne peut être ignorée: la violence contre les femmes et les filles.

Cette violation des droits humains touche en moyenne une femme sur trois à un moment de sa vie<sup>1</sup> et au cours de l'année 2019 uniquement, pas moins de 3 800 femmes ont été victimes de féminicides / femicides<sup>2</sup>. Ces chiffres semblent très élevés et pourtant, on estime que l'ampleur

réelle du phénomène est sous-estimée et que l'urgence sanitaire actuelle l'aggrave d'autant plus.

Afin de guider les acteurs publics, privés, de la société civile et de la communauté internationale dans leur travail, nous avons compilé, dans ce document, des informations préliminaires sur les effets de la pandémie sur les violences contre les femmes et les filles. Nous y proposons également des stratégies, recommandations et pratiques utiles pour mettre en place des mesures de prévention et de réponse face aux violences perpétrées à l'encontre des femmes et les filles en pleine pandémie de COVID-19.



## Que savons-nous de l'impact de la COVID-19 sur la violence contre les femmes et les filles?

- **Les mesures de prévention et de lutte contre la propagation du COVID-19, comme la mise en quarantaine, le confinement et la distanciation sociale, ainsi que les restrictions de circulation, exacerbent les violences domestiques contre les femmes et les enfants** car les victimes / survivantes se retrouvent cloîtrées chez elles avec leurs agresseurs sans pouvoir quitter leur domicile ou obtenir de l'aide. **Les mesures préventives d'isolement et de confinement risquent d'isoler davantage les victimes de violences au sein même des foyers où elles vivent avec leur agresseur.**
- **Dans les foyers où vivent des enfants et des adolescent(e)s, la recrudescence des violences contre les femmes aura des conséquences néfastes sur eux** en termes de violence, de stress post-

1 PAHO (2019) Intimate partner violence in the Americas: a systematic review and reanalysis of national prevalence estimates.

2 Les données les plus récentes de 33 pays de la région indiquent que le nombre de femmes assassinées uniquement parce qu'elles sont des femmes était supérieur à 3 800. Évaluation du phénomène de féminicide ou femicide : défis et moyens de renforcement en Amérique latine et aux Caraïbes. Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique latine et des Caraïbes, CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies) <https://oig.cepal.org/es/indicadores/feminicidio>

traumatique, de dépression et d'anxiété, ainsi que des effets sur leur développement à long terme.

- **Chez les agresseurs, la perte d'emploi, l'insécurité économique et le stress peuvent tous générer une sensation de perte de pouvoir qui risque d'aggraver la fréquence et le degré de violence de leurs actes sur autrui pouvant se traduire par** des comportements dangereux et abusifs prenant la forme d'un plus grand nombre d'actes de harcèlement sexuel en ligne ou de harcèlement de rue.
- **En outre, la crise empêche d'autant plus les victimes / survivantes d'accéder aux services essentiels qui peuvent sauver des vies**, en raison des mesures de restriction de circulation et d'isolement social, ou du fait que les établissements de santé, les services de police et de justice sont surchargés et se concentrent sur la lutte contre la COVID-19. **Les services des organisations de la société civile font également face aux mêmes difficultés en raison de ces mêmes restrictions.**
- **Dans certains pays, les plaintes pour violences contre les femmes ont diminué mais cela ne signifie pas que la violence a diminué<sup>3</sup>.** En réalité, les femmes ne peuvent plus sortir de chez elles ou passer des appels téléphoniques car elles sont constamment en présence de leur agresseur et l'accès à leurs réseaux de soutien est restreint en raison des mesures de mise en quarantaine. À cet isolement de fait s'ajoute la peur d'attraper la COVID-19 en quittant le domicile pour rechercher de l'aide, ce qui représente un frein supplémentaire.
- **L'impact économique de la pandémie, la perte des moyens de subsistance, de revenus ou la perte d'emploi nuisent bien plus aux femmes du secteur informel et réduisent leurs possibilités de s'éloigner de leur agresseur et de le dénoncer du fait qu'elles restent dépendantes de lui et / ou sont soumises à l'extorsion financière.** Il semble bien que la perte d'autonomie économique tende à retarder les possibilités de s'extraire d'une situation de violence de genre. L'incertitude économique à moyen et long terme renforce de manière indirecte le pouvoir d'oppression des agresseurs.

- **Généralement, en temps de crise, l'exploitation sexuelle et les mariages forcés augmentent** en raison du manque de ressources pour satisfaire les besoins fondamentaux des familles.<sup>4</sup>
- **Les mesures de confinement et l'interruption de certains services essentiels renforcent chez les agresseurs le sentiment d'impunité.** Du fait que certains services ne sont plus fournis, que les autorités se consacrent essentiellement à répondre à la crise et que les réseaux de soutien sont également confinés, les agresseurs ont davantage tendance à penser qu'ils peuvent agir sans limites.
- De plus grands risques de violence et les restrictions de circulation affectent la sécurité des **leaders et défenseuses des droits humains qui reçoivent davantage de menaces, risquent davantage d'être poursuivies en justice ou d'être victimes de féminicide<sup>5</sup>.**
- **Les employées du secteur de la santé sont exposées à différentes formes de violence** sur leur lieu de travail, dans l'espace public et au sein même de leur foyer en raison de la stigmatisation et du manque de solidarité envers elles, alimentés par la peur et la violence croissante de la part de citoyens et du voisinage (rejets et agressions dans les bâtiments, dans les transports publics, etc.).
- **Les femmes en situation de grande vulnérabilité et faisant face à différentes formes de discrimination sont exposées à de plus grands risques et à davantage de difficultés pour accéder à des services essentiels ou fuir des situations de violence.** C'est le cas des femmes âgées, handicapées, d'orientation sexuelle différente, des trans, des femmes vivant avec le VIH, des femmes migrantes, déplacées et réfugiées, des victimes de conflits armés, des femmes indigènes, d'ascendance africaine et venant d'un milieu rural ou vivant dans des logements précaires.
- **Les femmes migrantes, réfugiées, demandeuses d'asile et rapatriées sont plus exposées aux agressions physiques, psychologiques et sexuelles** en raison d'une exacerbation des risques de protection, de l'augmentation de la xénophobie, de la

<sup>3</sup> <http://concritorio.gt/cuarentena-aunque-la-padezcan-menos-mujeres-denuncian-violencia/>

<sup>4</sup> UK Aid, docteur Erika Fraser (16 mars 2020) Impact of COVID-19 Pandemic on Violence against Women and Girls (Impact de la pandémie de COVID-19 sur la violence envers les femmes et les filles)

<sup>5</sup> IM Defensoras. Déclaration : « COVID-19: Ante la crisis, urge frenar el autoritarismo y defender la vida, el cuidado, los derechos y la dignidad humana. » (COVID-19 : face à la crise, il est urgent de freiner l'autoritarisme et de défendre la vie, les soins, les droits et la dignité humaine.) Disponible sur : <https://im-defensoras.org/2020/03/pronunciamento-covid-19-ante-la-crisis-urge-frenar-el-autoritarismo-y-defender-la-vida-el-cuidado-los-derechos-y-la-dignidad-humana/>

stigmatisation et de la discrimination, des difficultés d'accès à certains services, du manque d'information et du suivi de chemins de migration inhabituels. De telles situations peuvent signifier une aggravation des violences et une plus grande exposition à la traite humaine et au trafic illégal de migrants, avec une recrudescence des moyens d'oppression et d'exploitation dans un contexte de fermeture des frontières et de réduction des activités économiques.

- **Alors que le temps passé en ligne augmente, et avec lui l'exposition des femmes, des filles et des adolescentes en général au monde virtuel (dans la mesure où elles ont accès à Internet), en raison du télétravail, des cours à distance ou de l'activisme en ligne (en plus des espaces de divertissement sur Internet), il semblerait que la cyberviolence et le cyberharcèlement s'intensifient** sur les espaces virtuels comme les réseaux sociaux, les forums de discussion, les services de téléconférences et les jeux en ligne.
- **La communauté LGBTIQ a signalé une augmentation des tensions au sein des foyers où les identités de genre ne sont ni respectées, ni reconnues, ainsi qu'une plus grande exposition à la violence de genre et aux mauvais traitements dans les foyers.** De plus, dans les cas où la circulation en état d'urgence est définie selon le sexe biologique, les risques de violence et de discrimination dans les lieux publics envers les personnes trans et la communauté LGBTIQ augmentent.
- **Les femmes et les filles souffrant d'un handicap font face à des risques croissants d'être victimes de violences de genre et de diverses formes intersectionnelles de discrimination, notamment**

**l'isolement social et la pauvreté chronique.** Les mesures de mise en quarantaine et de confinement prises pour faire face à la pandémie de COVID-19, ainsi que la hausse des tensions au sein des foyers en résultant, accroissent la vulnérabilité de ces personnes. De même, les personnes qui prennent soin de femmes handicapées sont en majorité soumises à une pression supplémentaire et sont surchargées de travail face à la suspension ou à une restriction des services sociaux pendant la pandémie<sup>6</sup>.

Face à ces risques, ONU Femmes lance un appel à tous les gouvernements de la région, au système de coopération internationale, au secteur humanitaire, au secteur privé et à la société dans son ensemble à **donner la priorité aux mesures de prévention et de protection contre les violences faites aux femmes et aux enfants, et à les mettre au cœur des initiatives permettant de faire face à l'urgence actuelle due à la propagation de la COVID-19.**

ONU Femmes enjoint tous les acteurs à **collaborer étroitement avec les organisations de femmes, de féministes et de la société civile spécialisées, ainsi qu'avec les défenseuses des droits humains** pour prévenir les violences contre les femmes et les filles dans le cadre des actions de lutte contre la COVID-19 et de sortie de crise. Il est très important de privilégier **l'intégration d'une approche intersectionnelle** dans la planification des interventions et mesures, et il faut pour cela absolument **y inclure des organisations diverses représentant différents groupes de femmes**, notamment des femmes indigènes, des femmes de milieux ruraux, des migrantes, des femmes déplacées ou réfugiées, des femmes souffrant d'un handicap et des femmes de la communauté LGBTIQ.



Foto: ONU Mujeres/Dzilam Méndez



# Impact de la COVID-19 sur les violences à l'égard des femmes en Amérique latine et aux Caraïbes



La violence contre les femmes et les filles touche en moyenne

**1 femme sur 3** à un moment de sa vie<sup>I</sup>

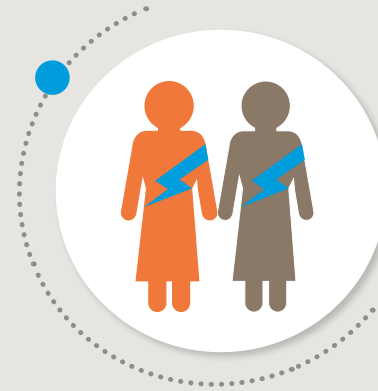
etselon les derniers chiffres disponibles, en Amérique latine et aux Caraïbes,

**12%** (soit près de **19,2 millions**)

des femmes et des filles âgées de **15 à 49** ans ont été victimes de **violences physiques** ou **sexuelles** infligées par leur **partenaire intime** actuel ou ex-partenaire au cours des 12 mois précédents l'enquête<sup>II</sup>.

Les plus récentes informations de **33 pays**

de la région indiquent que le **nombre**<sup>III</sup> de **femmes assassinées** pour le seul fait d'être une **femme au cours de l'année 2019** s'élève à plus de **3,800**



Il est probable que ces chiffres augmentent pendant et après la pandémie, en raison de l'impact économique, du manque de ressources, des tensions plus grandes au sein des foyers et des mesures de quarantaine qui isolent encore plus les femmes et les empêchent d'être en contact avec leurs réseaux de soutien et d'accéder aux services essentiels.

## 4 MESSAGES CLÉS



1

S'assurer que, pendant toute la durée de la pandémie, les services de protection et d'intervention face aux violences contre les femmes soient considérés comme des services essentiels (services de santé, centres de justice, refuges / foyers d'accueil, services de conseils juridiques, services de santé sexuelle, services sociaux et psychosociaux) et en faciliter l'accès par d'autres mécanismes afin de répondre aux besoins divers et variés des femmes, notamment par la mise en place de réseaux d'alerte solidaires au niveau des territoires et des communautés.

2

Travailler en étroite collaboration avec les organisations communautaires de femmes et de la société civile, et avec les réseaux de femmes féministes et de défenseuses des droits humains, dans le domaine de la prévention des violences à l'encontre des femmes, pendant et après la pandémie de COVID-19, en prenant soin notamment d'intégrer des aspects d'intersectionnalité et d'inclure les organisations de représentation des différents groupes de femmes.

3

Accroître les investissements dans les initiatives de prévention des violences contre les femmes et les filles pendant toute la durée de la crise et lors de la phase de sortie de crise afin de parer aux effets dévastateurs sur les femmes et les enfants, et sur la société en général. Si on n'investit pas dans la prévention primaire et la protection face aux violences en temps de confinement et lors du retour à la « nouvelle normalité » (c'est-à-dire lorsque la vie reprendra son cours, que les déplacements seront de nouveau autorisés et que seront mises en place les stratégies d'un déconfinement plus ou moins progressif), l'impact sur la vie des femmes et des enfants et les coûts seront plus importants.

4

Lancer des campagnes publiques et des mesures encourageant la tolérance zéro contre les agresseurs, s'assurer que les services policiers et judiciaires donnent la priorité à la prise en charge des cas de violences et les sanctionnent, et impliquer l'ensemble de la communauté dans la lutte contre la violence de genre.

De récentes données indiquent que les violences contre les femmes, surtout les violences domestiques, prennent de l'ampleur pendant la pandémie.

### Mexique

Dans l'État de Nouveau Léon, le ministère public en charge des féminicides et des crimes et délits contre les femmes a relevé une hausse de plus de

**30%** des plaintes pour violences domestiques

et une augmentation du nombre de plaintes pour viols, passant de deux ou trois par jour à

**5 par jour** au cours des dernières semaines<sup>IX</sup>

### Bolivie

Du début de la quarantaine au 15 avril 2020:

**4** féminicides, **1,200** cas de violences contre des femmes et

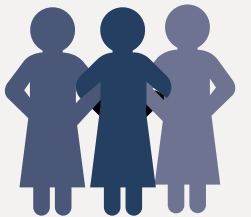
**33** cas de viols contre mineurs<sup>VII</sup>

Face à la pandémie, de nombreux services de protection sont sous pression car ils font face à une augmentation de la demande:



- Au Honduras, de nombreux refuges et centres d'accueil de femmes victimes de violences conjugales sont sous pression; ils ont du mal à faire face à la demande sans cesse croissante et ne disposent plus de ressources de biosécurité suffisantes<sup>XI</sup>.
- Dans la ville équatorienne de Cuenca, le centre d'accueil des victimes / survivantes de violences de genre est plein et n'a plus assez de ressources pour faire face à la crise.
- En Uruguay, l'Institut national des femmes tente d'informer le plus grand nombre de l'existence du numéro d'appel à l'aide 08004141, tout en reconnaissant que depuis qu'a été décrété l'état d'urgence sanitaire dans le pays, il a constaté une augmentation significative du nombre d'appels<sup>XII</sup>.

Dans le cadre des décisions de gestion de la crise sanitaire et économique et des mesures de relance après la pandémie de COVID-19, il sera important d'investir suffisamment dans la prévention des violences faites aux femmes et dans leur protection, dans les services essentiels, les services de soutien fournis par la société civile et dans des initiatives de prévention, pendant la pandémie et la phase de sortie de crise.



### Colombie

**12 femmes ont été assassinées<sup>V</sup> en l'espace de 16 jours.**

Du 20 mars au 4 avril 2020, selon la conseillère présidentielle pour l'équité des femmes, au cours des premiers jours de la quarantaine **instaurée dans tout le pays, une hausse de**

**51%** du nombre de cas de violences intrafamiliales contre les femmes a été enregistrée<sup>VI</sup>.

### Brésil

Selon la juge aux affaires familiales compétente en matière de violences domestiques du tribunal de Rio de Janeiro, la ville a connu une hausse de<sup>VIII</sup>.

**50%** des plaintes pour violence de genre pendant la quarantaine.

### Argentine

La moyenne journalière du nombre d'appels pour violences de genre vers la ligne téléphonique 144 du **20 au 31 mars<sup>IV</sup>**

**est supérieure de 39%**

à celle des jours précédents du même mois (1er au 19 mars)

Le coût des violences faites aux femmes représente de 1,6 à 2 % du PIB des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, selon les chiffres de la Banque interaméricaine de développement (BID).<sup>X</sup>

I PAHO (2019) Intimate partner violence in the Americas: a systematic review and reanalysis of national prevalence estimates.

II ONU (2019). Rapports sur les objectifs de développement durable

III Les plus récentes informations de 33 pays de la région indiquent que le nombre de femmes assassinées pour le seul fait d'être une femme s'élève à plus de 3 800. Évaluation du phénomène de féminicide ou fémicide : défis et moyens de renforcement en Amérique latine et aux Caraïbes. Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique latine et des Caraïbes, CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies) <https://oig.cepal.org/es/indicadores/feminicidio>

IV Ministère des Femmes, du Genre et de la diversité de la nation

V <https://elpais.com/sociedad/2020-04-07/la-violencia-de-genero-es-una-pandemia-silenciosa.html>

VI <https://www.rcnradio.com/colombia/durante-la-cuarentena-aumentaron-las-denuncias-de-violencia-contra-la-mujer-en-un-5>

VII <https://www.atb.com.bo/seguridad/cuarentena-33-menores-fueron-violadas-y-m%C3%AAs-de-1200-mujeres-fueron-v%C3%ADctimas-de-violencia?fbclid=IwAR24Bf3XdF-6ZQ6C6J897Vj099uB84RPA6f7E2AFClYt0mqdROvqM0S8>

VIII [https://www.clarin.com/internacional/coronavirus-brasil-aumentan-denuncias-violencia-genero-cuarentena-rio-janeiro\\_0\\_Bur\\_LTpKm.html](https://www.clarin.com/internacional/coronavirus-brasil-aumentan-denuncias-violencia-genero-cuarentena-rio-janeiro_0_Bur_LTpKm.html)

IX [https://www.elnorte.com/aplicacioneslibre/preacceso/articulo/default.aspx?urlredirect=https://www.elnorte.com/crece-violencia-familiar-ante-covid-19/ar19029357\\_rva=1](https://www.elnorte.com/aplicacioneslibre/preacceso/articulo/default.aspx?urlredirect=https://www.elnorte.com/crece-violencia-familiar-ante-covid-19/ar19029357_rva=1)

X [http://www.americalatinagenera.org/es/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2219:la-violencia-contra-la-mujer-en-america-latina-y-el-caribe-en-cifras-%20%20&catid=764:destacamos](http://www.americalatinagenera.org/es/index.php?option=com_content&view=article&id=2219:la-violencia-contra-la-mujer-en-america-latina-y-el-caribe-en-cifras-%20%20&catid=764:destacamos)

XI Gouvernement de la République du Honduras (le 3 avril 2020) Situation des centres d'accueil de femmes victimes de violences conjugales en date du vendredi 3 avril 2020 Instituto Nacional de la Mujer (Institut national de la Femme)

XII <http://presidencia.gub.uy/comunicacion/comunicacionnoticias/coronavirusmedidas-violencia-genero>



## Stratégies et recommandations pour prévenir et répondre à la violence contre les femmes et les filles en période de pandémie de COVID-19



Foto: ONU Mujeres/Dzilam Méndez

1. Garantir que les règles de quarantaine ou de restriction de circulation admettent des exceptions pour les femmes victimes / survivantes de violences et leurs enfants.
2. S'assurer que les services de protection et de réponse aux violences contre les femmes soient considérés comme essentiels pendant toute la durée de la pandémie.
3. Renforcer les mécanismes d'alerte pour faciliter le signalement des cas d'urgences.
4. Renforcer l'identification et la protection des victimes de violence de genre par le secteur sanitaire.
5. Garantir que les services policiers et judiciaires répondent en priorité aux violences faites aux femmes et aux filles pendant et après la pandémie de COVID-19, qu'ils continuent d'enquêter, de traiter les cas et de sanctionner les agresseurs, et facilitent l'accès à la justice par le biais de mécanismes virtuels ou autres.
6. Prioriser et renforcer le financement des refuges / foyers / centres d'accueil pour les femmes faisant face à des risques élevés de violences.
7. Garantir l'accès aux services sociaux, aux thérapies, aux services psychosociaux et de conseil juridique gratuit par téléphone et autres canaux virtuels gratuits.
8. Accroître les investissements dans les organisations de femmes communautaires et de la société civile, ainsi que dans celles de défense des droits humains pour qu'elles puissent développer des réseaux d'aide locaux, communautaires et territoriaux.
9. Lancer des campagnes de communication et de diffusion de grande ampleur pour les femmes et les filles victimes / survivantes.
10. Élaborer des campagnes, des guides et des ressources pour les membres de la famille, ami(e)s, voisin(e)s de victimes et autre témoin éventuel afin d'établir une culture de tolérance zéro.
11. Développer des campagnes, messages de communication et interventions à l'attention des hommes.
12. Intégrer la prévention de la violence contre les femmes sur les lieux de travail et les classes virtuelles.
13. Élaborer des stratégies de prévention et de réponse à la cyberviolence et au cyberharcèlement.
14. Compiler des données quantitatives et qualitatives sur la violence contre les femmes et les filles pendant la crise afin d'orienter les solutions, politiques, mesures de prévention et de protection pendant et après la crise.
15. Lancer des mesures spéciales tenant compte des différents besoins des femmes lors de la phase de sortie de crise.

Stratégies	Recommandations	Exemples de pratiques intéressantes
<p>1. Garantir que les règles de quarantaine ou de restriction de circulation admettent des exceptions pour les femmes victimes / survivantes de violences et leurs enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les femmes victimes / survivantes de violences puissent sortir de chez elles pour obtenir une aide, signaler les violences qu'elles subissent et porter plainte sans courir le risque d'être arrêtées pour ne pas avoir respecté les horaires de sorties autorisées dans le cadre de la quarantaine.</li> </ul>	<p>L'Argentine a décrété une <a href="#">exception de quarantaine</a> obligatoire pour les femmes et les personnes LGBTI soumise s à des violences.</p>
<p>2. S'assurer que, pendant toute la durée de la pandémie, les services de protection et d'intervention face aux violences contre les femmes soient considérés comme des services essentiels (services de santé, centres de justice, refuges / foyers d'accueil, services de conseils juridiques, services de santé sexuelle, services sociaux et psychosociaux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser le personnel des services essentiels aux victimes / survivantes de circuler librement.</li> <li>• Faciliter l'accès aux services essentiels pendant la crise et faciliter l'accès des femmes souffrant d'un handicap, des migrantes et réfugiées, femmes indigènes et d'ascendance africaine.</li> <li>• Réaliser une analyse rapide des besoins et moyens d'intervention pour identifier les zones nécessitant un renforcement.</li> <li>• Actualiser les protocoles d'intervention et les plans de référence.</li> <li>• Diffuser des informations aux victimes / survivantes sur les changements d'horaires ou de modalités pour qu'elles sachent comment accéder aux services d'urgence et de soutien.</li> <li>• Assurer un suivi proactif (par téléphone, WhatsApp, SMS, courrier) avec les femmes déjà identifiées comme à haut risque de subir des violences de leur conjoint pour leur dire qu'elles ne sont pas seules et les informer des services disponibles.</li> </ul>	<p>Au Mexique, les <a href="#">services de protection des femmes ayant déjà subi des violences ont été déclarés services essentiels</a> et continuent de fonctionner dans tout le pays.</p> <p>En Équateur, les instances nationales ont créé le « protocole de communication et de protection des cas de violence de genre et intrafamiliale pendant l'urgence sanitaire du coronavirus » avec des mesures qui seront en vigueur pendant le confinement.</p> <p>Outils utiles:</p> <p><a href="#">Gestion des cas de violence de genre et pandémie de COVID-19</a></p> <p><a href="#">Guide pour les services de protection face aux violences de genre à distance et mobiles</a></p> <p><a href="#">Guide de gestion des cas de violence de genre en temps de COVID-19</a></p>
<p>3. Renforcer les mécanismes d'alerte pour faciliter le signalement des cas d'urgences</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les services virtuels et les services d'aide en ligne (lignes téléphoniques, SMS, conversations en ligne, applications mobiles, bouton d'alerte en ligne) pour respecter la vie privée et la confidentialité des usagers et minimiser les risques en ligne avec la diffusion des bonnes pratiques et étapes à suivre, par exemple : <a href="#">Communication avec les survivantes pendant une crise de santé publique</a> Recommandations sur la communication virtuelle (<a href="#">discussion en ligne avec les survivantes ou SMS avec les survivantes</a>)</li> <li>• Mettre en place d'autres mécanismes de communication pour faciliter le signalement de violences par des personnes ayant un accès limité à Internet, comme l'alerte dans les pharmacies, les hôpitaux, les centres de soins et les supermarchés.</li> </ul>	<p>En Colombie, le gouvernement a pris un <a href="#">décret</a> pour garantir la continuité des services des commissariats d'aide aux personnes victimes de violences conjugales, mais de manière virtuelle pour réduire les risques de contagion. Cela inclut une aide psychosociale, des conseils juridiques et des rendez-vous, des avis et des convocations.</p>

Stratégies	Recommandations	Exemples de pratiques intéressantes
4. Renforcer l'identification et la protection des victimes de violence de genre par le secteur sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les agents des services de santé en contact direct avec les victimes et les opérateurs et opératrices téléphoniques des centres d'appel dédiés à la COVID-19 pour qu'ils ou elles sachent identifier les cas de violence de genre et y faire face.</li> </ul>	<p>En Uruguay, un <a href="#">protocole</a> a été spécialement conçu pour que les équipes de soins des services d'urgences des établissements de santé et celles qui se rendent dans les foyers sachent identifier les éventuelles situations de violence de genre.</p> <p>Guide de l'<a href="#">Organisation mondiale de la Santé</a> sur ce que peuvent faire le secteur et le système de santé face aux violences à l'égard des femmes en pleine flambée de COVID-19</p>
5. Garantir que les services policiers et judiciaires répondent en priorité aux violences faites aux femmes et aux filles pendant et après la pandémie de COVID-19, qu'ils continuent d'enquêter, de traiter les cas et de sanctionner les agresseurs, et facilitent l'accès à la justice par le biais de mécanismes virtuels ou autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités de la police et des agents de sécurité pour qu'ils puissent réagir plus rapidement et avec plus d'efficacité.</li> <li>Mettre en place d'autres mécanismes virtuels pour faciliter l'accès à la justice.</li> <li>Élargir automatiquement les mesures de protection / de prévention pendant la pandémie.</li> <li>Donner la priorité à des mesures exigeant des agresseurs qu'ils quittent le foyer et éviter la libération, pendant la pandémie, de prisonniers condamnés pour tout type de violence à l'encontre des femmes.</li> </ul>	<p>En <a href="#">Argentine</a> et en <a href="#">Uruguay</a>, la période de prévention pour les victimes de violence de genre a été automatiquement prolongée de soixante jours si elle a expiré au cours des 40 derniers jours ou si elle expire pendant la période de quarantaine imposée par le coronavirus.</p> <p>En Italie, le ministère public a décrété que dans les cas de violences domestiques, <a href="#">c'est l'agresseur qui devra quitter le foyer</a>, et non la victime.</p>
6. Prioriser et renforcer le financement des refuges / foyers / centres d'accueil pour les femmes faisant face à des risques élevés de violences	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter les ressources et les fonds des organisations de la société civile qui fournissent des services aux refuges et centres d'accueil.</li> <li>Travailler en collaboration avec les réseaux de refuges nationaux pour prendre d'autres initiatives afin d'être prêts lorsque les foyers d'accueil seront pleins, comme des alliances avec le secteur hôtelier, les universités, les centres sportifs ou les écoles, le but étant de créer des refuges / centres d'accueil temporaires.</li> </ul>	<p>En <a href="#">Argentine</a>, en <a href="#">France</a> et en <a href="#">Angleterre</a>, des alliances ont été conclues avec des hôtels pour qu'ils fournissent des espaces d'accueil gratuits aux femmes victimes / survivantes et à leurs enfants.</p>
7. Garantir l'accès aux services sociaux, aux thérapies, aux services psychosociaux et de conseil juridique gratuit par téléphone et autres canaux virtuels gratuits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter les fonds versés aux organisations de la société civile qui fournissent des services sociaux.</li> <li>S'assurer de proposer d'autres modalités d'accès aux services de protection pour pouvoir entrer en contact avec les femmes confinées avec leurs agresseurs (lignes téléphoniques, WhatsApp, services en ligne).</li> <li>Mettre en œuvre des mesures, étapes et normes de minimisation des risques et de renforcement du respect de la vie privée, de la confidentialité et des règles d'éthique professionnelles dans le cadre de la transition vers des moyens virtuels.</li> </ul>	<p>En <a href="#">Argentine</a>, le gouvernement a publié, sur son site Web, un guide des services géolocalisés et a coordonné, avec les gouvernements des provinces, les autorités locales, et avec des organisations de la société civile, de communautés et de territoires, des mesures visant à renforcer les moyens des foyers d'accueil et de protection intégrale, et à gérer les ressources nécessaires pour faire face aux demandes dans le cadre de l'état d'urgence.</p>
8. Accroître les investissements dans les organisations de femmes communautaires et de la société civile, ainsi que dans celles de défense des droits humains pour qu'elles puissent développer des réseaux d'aide locaux, communautaires et territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des réseaux communautaires de femmes à l'écoute des victimes / survivantes de leur communauté et habilités à activer des moyens institutionnels d'urgence.</li> </ul>	<p>Au Canada, <a href="#">le gouvernement a versé 50 millions de dollars aux refuges / foyers d'accueil</a> de victimes / survivantes de violences de genre dans le cadre de sa réponse à la flambée de COVID-19, notamment en faveur d'infrastructures au sein des communautés indigènes.</p>



Stratégies	Recommandations	Exemples de pratiques intéressantes
<p>9. Lancer des campagnes de communication et de diffusion de grande ampleur pour les femmes et les filles victimes / survivantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des guides et du contenu informatifs à l'attention des femmes et des filles pour : les informer de leurs droits ; leur indiquer ce qu'elles doivent faire en cas d'urgence ; concevoir des plans de sécurité ; les renseigner sur les services disponibles ; diffuser des informations pratiques sur la procédure à suivre pour porter plainte.</li> <li>Employer des stratégies et des canaux de diffusion intelligents qui s'adressent directement aux femmes sans passer par les agresseurs, par exemple par SMS, WhatsApp, par des applications ou des espaces de conversation uniquement de femmes.</li> <li>Développer des contenus de communication à l'attention des femmes, selon leur diversité, en donnant la priorité aux femmes marginalisées et en situation de grande vulnérabilité. <a href="#">Guide sur la manière d'inclure les personnes marginalisées et vulnérables</a> dans la communication des risques et dans la participation communautaire.</li> </ul>	<p>Au <a href="#">Mexique</a>, l'Institut national des Peuples indigènes (Instituto Nacional de los Pueblos Indígenas ou INPI) a diffusé des informations sur le COVID-19 dans des langues indigènes. Il est crucial de parler de la pandémie en tenant compte du genre, des droits humains et de l'intersectionnalité.</p> <p>Au Costa Rica, l'Institut national des femmes (Instituto Nacional de las Mujeres) a lancé la campagne <a href="#">#NoEstás-Sola</a> (Tu n'es pas seule) en collaboration avec ONU Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population, afin de fournir aux femmes des informations sur les différents services disponibles en temps de crise.</p> <p>En Bolivie, ONU Femmes a élaboré, en collaboration avec le gouvernement, un guide à l'attention des femmes exposées aux risques de violence, avec des informations entre autres sur les services essentiels et l'aide familiale, la garde des enfants et les mesures de protection.</p>
<p>10. Élaborer des campagnes, des guides et des ressources pour les membres de la famille, ami(e)s, voisin(e)s de victimes et autre témoin éventuel afin d'établir une culture de tolérance zéro</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insister sur le fait que la violence contre les femmes et les filles est inacceptable, qu'il s'agit d'un problème qui touche la société dans son ensemble et que nous tous et nous toutes avons pour responsabilité de le prévenir.</li> <li>Développer des campagnes, diffuser du contenu informatif et organiser des ateliers et activités virtuels pour mobiliser la population et l'informer sur la manière d'identifier les signes précoces de violence, sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire pour soutenir les victimes / survivants et sur la manière d'intervenir ou signaler tout signe de violences ou d'abus (coups, cris).</li> </ul>	<p>En Chine, des réseaux de « <a href="#">vaccins contre les violences conjugales</a> » ont été établis car « les portes peuvent bloquer la COVID-19 mais pas les autres virus, notamment celui des violences domestiques ». Depuis le 1<sup>er</sup> mars, plus de 2500 personnes se sont portées volontaires pour jouer le rôle de « vaccin » : être attentifs aux violences ou abus dans leur voisinage ou au sein de leurs communautés et intervenir s'ils entendent quelque chose de suspect.</p>
<p>11. Développer des campagnes, messages de communication et interventions à l'attention des hommes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des messages de tolérance zéro à l'attention des hommes agresseurs pour qu'ils ne s'imaginent pas bénéficier d'une impunité en temps de crise.</li> <li>Diffuser des messages et organiser des campagnes de mobilisation et d'implication des hommes non violents dans la prévention des violences pour qu'ils interviennent, ne restent pas sans rien faire face aux hommes agresseurs qu'ils connaissent et promeuvent une masculinité positive et égalitaire.  <a href="#">Guide d'ONU Femmes de promotion de rôles de genres positifs dans la publicité et le marketing</a></li> </ul>	<p>Au Mexique, ONU Femmes et l'Instituto Nacional de las Mujeres ont lancé une formule informative intitulée <a href="#">#HeFor-SheDesdeCasa</a> dont l'objectif est de promouvoir les masculinités positives et les espaces collaboratifs et de coresponsabilité.</p> <p>En Colombie, a été lancée une campagne intitulée <a href="#">#MujeresSegurasenCasa</a> avec des messages sur la coresponsabilité et la répartition des tâches familiales.</p> <p>Aux Caraïbes, une ligne téléphonique a été mise en place pour travailler avec les agresseurs par le biais du programme Partnership for Peace (Partenariat pour la paix).</p>



Stratégies	Recommandations	Exemples de pratiques intéressantes
12. Intégrer la prévention de la violence contre les femmes sur les lieux de travail et les classes virtuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des politiques et des protocoles de prévention et de protection contre les violences à l'égard des femmes et des filles pour s'assurer que la culture et les processus institutionnels soutiennent les victimes de violences.</li> <li>Fournir, à tout le personnel, des informations sur la violence de genre, les services disponibles et les droits des femmes et des filles.</li> <li>Garder contact avec le personnel pendant les périodes de télétravail pour encourager les réseaux de soutien et établir des espaces d'écoute afin de nouer et d'élargir les liens permettant d'identifier les cas de violence.</li> </ul>	<p>ONU Femmes au Mexique a rédigé un <a href="#">guide sur la COVID-19 et les centres de travail</a> avec des suggestions concrètes dans le domaine professionnel.</p> <p>Au Guatemala, des recommandations ont été rédigées avec l'aide du Pacte mondial des Nations Unies et de CENTRARSE (Centre pour l'action de la responsabilité sociale des entreprises au Guatemala) afin de contribuer à la prévention et à la protection des femmes subissant des violences dans les entreprises.</p>
13. Élaborer des stratégies de prévention et de réponse à la cyberviolence et au cyberharcèlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir une législation et une réglementation de prévention, de protection et de sanction de la cyberviolence.</li> <li>Mettre en place des mécanismes facilitant le signalement et le dépôt de plainte pour les cas de violences.</li> <li>Sensibiliser à travers des campagnes et des messages de tolérance zéro.</li> </ul>	<p>Le <a href="#">ministère public du Honduras</a> va officiellement enquêter sur les personnes qui promeuvent la violence contre les femmes sur les réseaux sociaux pendant la période d'isolement social.</p>
14. Compiler des données quantitatives et qualitatives sur la violence contre les femmes et les filles pendant la crise afin d'orienter les solutions, politiques, mesures de prévention et de protection pendant et après la crise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compiler des données sur les différents types de violences de genre, notamment la cyberviolence.</li> <li>Réaliser des études à caractère intersectionnel pour en savoir plus sur les besoins divers et variés des femmes pendant la crise et organiser des entretiens avec des informateurs clés pour recueillir des informations sur les capacités des services à satisfaire ces besoins.</li> <li>Donner la priorité à la sécurité, à la confidentialité et au bien-être des femmes dans la génération de données.</li> <li>Documenter les bonnes pratiques et les enseignements tirés pour orienter les réponses aux futures crises et disposer d'outils pour mieux influencer et former.</li> </ul>	<p><a href="#">Guide</a> d'ONU Femmes sur la compilation de données sur la violence contre les femmes en temps de COVID-19</p>
15. Lancer des mesures spéciales tenant compte des différents besoins des femmes lors de la phase de sortie de crise, bénéficiant tout particulièrement aux femmes en situation de grande vulnérabilité, soumises à différentes formes de discrimination.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir des initiatives spécifiques d'autonomisation et de reprise en main de la situation économique des femmes incluant des mesures de prévention des violences à leur encontre.</li> <li>Élaborer des budgets tenant compte du genre pour garantir des investissements suffisants dans la prévention et la protection contre les violences à l'égard des femmes durant la crise et lors de la phase de sortie de crise.</li> </ul>	<p><a href="#">Document</a> sur les pratiques encourageant l'intégration de la perspective de genre dans la préparation et la réponse à la flambée de COVID-19, avec des mesures d'atténuation des impacts socio-économiques pour les femmes et les filles d'Asie-Pacifique.</p>



## Actions d'ONU Femmes en Amérique latine et aux Caraïbes visant à éliminer la violence contre les femmes et les filles en période de flambée de COVID-19 et de reprise des activités:

**Mener des analyses et fournir des données factuelles sur l'impact de la COVID-19 sur la violence contre les femmes et les filles**, sur les besoins des victimes / survivantes, sur les capacités de réponse des services essentiels face à l'augmentation de la demande, le but étant d'orienter les interventions actuelles et à venir.

**Influencer et plaider pour que les programmes publics intègrent des mesures de prévention des violences contre les femmes et les filles en période de pandémie de COVID-19** et pour que ces mesures bénéficient d'une coordination multisectorielle afin que des actions de prévention, de protection et d'accès à une aide juridictionnelle soient mises en place pendant et après la pandémie.

**Fournir une assistance technique aux acteurs du secteur public et du secteur privé en partenariat avec la société civile et les acteurs de coopération internationale** pour élaborer des stratégies et des solutions de prévention et d'action face aux violences contre les femmes et les filles, d'atténuation des risques et de facilitation de l'accès aux services essentiels, et pour mobiliser les femmes et les communautés afin de faire preuve de tolérance zéro envers les agresseurs.

**Intégrer une approche intersectionnelle** dans la planification et la mise en œuvre de la réponse pour satisfaire les besoins des femmes dans toute leur diversité.

**Coordonner les efforts des différents acteurs et créer des alliances stratégiques entre les différents secteurs**, notamment le gouvernement, les agences de l'ONU et les organisations internationales, la société civile, les médias et le secteur privé, le but étant de renforcer la prévention et les réponses face à la COVID-19.

**Mobiliser les réseaux et les relations avec les organisations de femmes** pour promouvoir la prise de parole, la participation, la prise de décisions et le rôle des défenseuses des droits humains, des organisations féministes de la société civile et des femmes des communautés dans les différentes initiatives de réponse à la flambée de COVID-19, d'identification / de diagnostic, de planification, de mise en œuvre et de relèvement, de suivi et de l'évaluation.

**Enrichir les connaissances techniques et propositions innovantes visant à encourager la prévention des violences contre les femmes et les filles pendant et après la pandémie afin de créer** des conditions pour le relèvement et la résilience face aux prochaines crises.

